

**MAIRIE de MELLES**



31440 Haute-Garonne  
☎ 05 61 79 41 66 📠 05 61 79 41 41  
E-mail : mairie-de-melles@wanadoo.fr  
Site internet : mairie-melles.fr

**Conseil Municipal du 18 Octobre 2014**

Présents : Annie Ayrat, Gérard Amiel, J.Guy Dejuan, Henri Desplan, J.Michel Desplan, Serge Pavan, Cédric Sagué, Alain Trey.

Absent excusé : J.Damien Laborde a donné procuration à A. Trey.

Absent non excusé : André Dillinger

Secrétaire de séance : Jean-Michel Desplan

La séance commence par une minute de silence demandée par Madame le Maire en l'honneur d'Hervé Gourdel, assassiné sauvagement par des terroristes.  
Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire procède à l'approbation du conseil municipal du 26 juillet 2014 qui est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour :**

**1. SMEA - Délibération de transfert des résultats du service d'eau potable :**

Décision dont le principe a déjà été voté lors du conseil municipal du 7 juin 2014 : transfert des résultats du service d'eau potable sur deux années au SMEA. Transfert sur les deux exercices 2014 et 2015 pour la somme de 45 512,53€ pour chaque exercice.

A partir de novembre, le SMEA devient le seul intervenant pour l'eau à Melles.

Délibération votée à l'unanimité.

**2. Annulation des titres sur prestations Communauté de Communes :**

BUDGET VOIERIE COMMUNALE (déneigement et fauchage)

Madame le Maire informe le conseil municipal que compte tenu de la facturation des titres  
N° 91 et 92 Bordereau N° 39 du 22/11/2013 et

N° 78 et 79 Bordereau N° 36 du 16/10/2012

contestés par la communauté de communes du Canton de Saint- Béal dans le cadre du pool routier 2012.2013, il doit être procédé à l'annulation des titres sur l'exercice

budgétaire 2012/2013

Monsieur Amiel en charge du dossier explique que notre dotation est passée de 10 à 5%, de ce fait il y a surfacturation, et désaccord de la communauté de communes avec l'ancienne municipalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Vote : 7 Pour 1 Abstention.

### **3. Devis maison Lafont-immeuble en péril-bâchage couverture :**

Maison en péril. Sept héritiers qui ne veulent pas de cette succession. Le toit menace de s'effondrer. Le notaire transmet le dossier au TGI afin que la commune en devienne propriétaire comme le souhaitent les héritiers.

Il est décidé de bâcher la toiture afin d'éviter tout accident .

Un devis a été demandé à l'entreprise Fourquet (3 078€), jugé un peu cher.

Le Conseil municipal décide de demander des devis à d'autres entreprises plus spécialisées dans ce domaine.

Monsieur Amiel est chargé de contacter ces entreprises .

### **4. Terrains vacants à vendre :**

#### **a) Ruine. Nouvelle offre :**

La première offre avait été jugée insuffisante lors du précédent conseil municipal. Les éventuels acquéreurs ont revu leur offre à la hausse. Ils proposent 15 000€ au lieu de 12 000€ et s'engagent à prendre à leur charge les frais pour les travaux du mur de soutènement de la route (7 500€ environ).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Vote : Pour à l'unanimité.

Madame le Maire est chargée de cette vente .

#### **b) Bien « Dupuy Jean épouse Agasse Antoinette » :**

Maison occupée par Monsieur Pélicier Thomas depuis plus de quarante ans et qui peut donc revendiquer la prescription acquisitive .

Cependant, Monsieur Pélicier ne souhaite pas revendiquer la propriété de ce bien mais désire bénéficier de son occupation pour une dizaine d'années.

Ce dossier a été soumis à l'ATD (Agence Technique Départementale) et au notaire qui ne voient pas de contre-indication à ce que Monsieur Pélicier, qui renonce à son droit de prescription acquisitive, continue à occuper ce bien sous une certaine forme : le commodat ou contrat de prêt à usage.

Dans ce type de contrat, il peut continuer à occuper le bien gratuitement en le gérant « en bon père de famille », en assumant tous les frais qui incombent à un propriétaire, mais la Commune reste propriétaire. Il s'agit donc ainsi d'un bien communal qui continue à être entretenu sans frais pour la Commune.

Madame le Maire est chargée de finaliser le document .

Vote : Pour à l'unanimité

### **5. Mise à jour des commissions obligatoires et commissions communales :**

Monsieur A. Dillinger a émis le souhait de se retirer de toutes les commissions dont il faisait partie. Il doit être remplacé.

Commission Appel d'offre, Finances, Forêt, nombre suffisant, pas de remplacement.

Commissions Défense : Annie Ayrat et Henri Desplan.

« SDEGH : Serge Pavan et Cédric Sagué.

« Voirie... : Gérard Amiel.

« Urbanisme, environnement, Eau : Cédric Sagué, Henri Desplan.

Vote à l'unanimité des modifications .

### 6. Questions diverses :

- **Arbre de Noël** : organisation d'un petit goûter et spectacle avec les enfants, les grands parents et leurs petits-enfants.
- **Fédération Départementale des Chasseurs** souhaite une rencontre pour discuter de la perdrix grise et faire un petit reportage.
- **Cabane de Sestagnous** : l'expert et l'assurance demandent un devis pour la reconstruction. Nous leur proposons une reconstruction en fustes( billots de bois) , ils ne sont pas contre.Des devis vont leur être soumis.
- **Défibrillateur** : Formation vendredi 7 Novembre à 14 heures où chaque citoyen est convié à participer pour apprendre à s'en servir et ainsi apprendre des gestes qui peuvent sauver des vies.
- **Parapentes** : Madame le Maire souhaite que ceux qui désirent voler sur le territoire communal en demandent l'autorisation, comme cela est obligatoire.
- **Passerelle** : réparation de la passerelle « Mountardo ».
- **Cérémonie du 11 Novembre** à 11h30, suivie d'un apéritif offert par la municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures, la date du prochain conseil municipal est fixée au samedi 6 décembre 2014 à 17 h30.

Les membres du Conseil,

Le Maire,  
Annie Ayrat



*Ayrat*